

Séance d'information - 24 juin 2014

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, la loi sur le Statut unique a apporté d'importantes modifications en droit du travail.

- ▶ Vous avez une vague idée de ce que ces nouveautés recouvrent ?
- ▶ Vous souhaitez avoir une information précise et détaillée ?
- ▶ Vous souhaitez savoir quels sont les impacts de ces nouveautés sur l'organisation de votre ASBL ?
- ▶ Vous avez besoin d'outils pour vous adapter à ce nouvel environnement législatif ?

Programme

9h-9h30 : accueil café

9h30 -10h30h :

- ▷ Contextualisation
- ▷ Période d'essai

10h30-10h50 : Pause-café

10h50-12h :

- ▷ Rupture du contrat de travail
- ▷ Jours de carences et contrôle médical

12h-12h30 : questions - réponses

12h30-13h30 : pause lunch

13h30-14h30 :

- ▷ Motivation du licenciement

14h30-15h :

- ▷ Outplacement
- ▷ Mesures diverses

15h-16h : questions-réponses

Objectif

Cette séance vous permettra de mettre à jour vos connaissances concernant les modifications déjà intervenues en matière de statut unique afin de mettre votre pratique et votre politique de gestion du personnel en conformité avec la loi.

Public-cible

Les gestionnaires, les directions, les responsables administratifs et financiers, les administrateurs, les employeurs, les staffs des fédérations d'employeurs des entreprises sociales.

Intervenants

- ▶ **Valérie Victoor**, Conseillère juridique auprès de Santhea, fédération patronale hospitalière membre de l'UNIPSO
- ▶ **Damien Abels**, Conseiller juridique auprès de l'UCM